



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ORDURES MENAGERES

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre aux citoyens de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues du compte administratif 2021 et correspondent aux opérations réelles.

Résultat d'exécution du budget annexe des ordures ménagères :

	Montant
Recettes de fonctionnement	5 235 114.33 €
Dépenses de fonctionnement	5 004 320.93 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	230 793.40 €
Résultat cumulé de fonctionnement (report du 002 inclus)	83 022.68 €
Recettes d'investissement	1 819 369.30 €
Dépenses d'investissement	2 283 505.08 €
Résultat d'exercice d'investissement	- 464 135.78 €
Résultat cumulé d'investissement (report du 001 inclus)	- 1 025 156.99 €
Résultat global de clôture ou fonds de roulement 31/12	- 942 134.31 €
Solde des reports d'investissement	103 583.63 €

I. L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et leur structure

a) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et leur structure :

Typologie de dépenses	2020	2021	Evolution
Charges à caractère général (chap 011)	3 017 060	3 978 628	31,9%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	891 179	976 171	9,5%
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	1	1	25,0%
Intérêts de la dette (art 66111)	17 276	16 100	-6,8%
Charges exceptionnelles (chap 67)	7 304	0	-100,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 932 820	4 970 901	26,4%

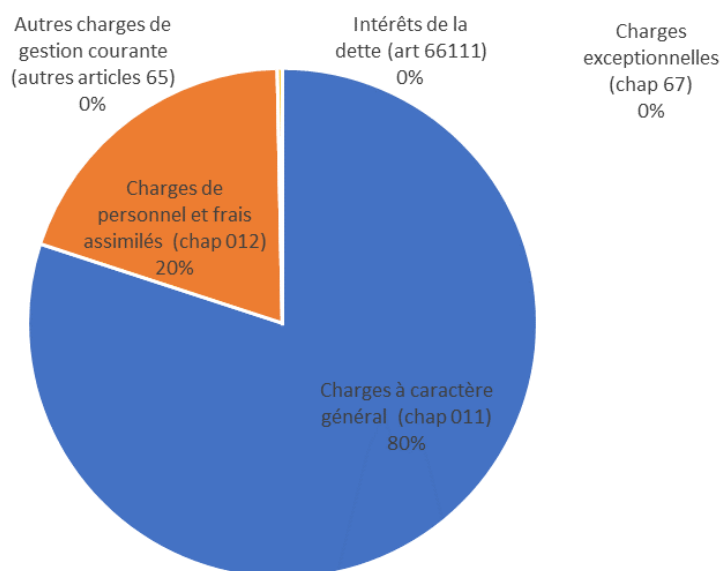
Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé en 2021 sous l'effet de nombreuses régularisations entre l'exercice 2020 et 2021.

A titre d'exemple, la participation 2020 GO au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères a pesé sur l'exercice 2021 à hauteur de 401 400 €.

L'enveloppe global de traitement des déchets ménagers a représenté 2 403 000 € en 2021 contre 1 835 200 € en 2020.

Les frais de personnel ont progressé de 85 000 € sous l'effet, notamment de la mise en place de la police de l'environnement (prévention).

Structure :



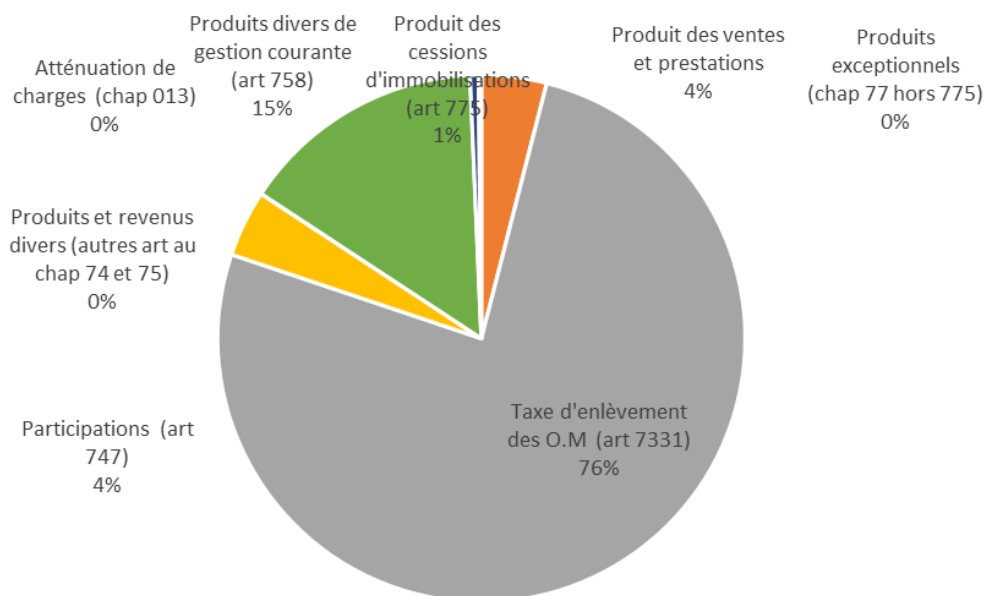
menageres

rdures

Typologie de recettes	2020	2021	Evolution
Atténuation de charges (chap 013)	4 382	0	-100,0%
Produit des ventes et prestations	46 538	193 957	316,8%
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	3 064 618	3 707 658	21,0%
Participations (art 747)	120 120	198 697	65,4%
Produits et revenus divers (autres art au chap 74 et 75)	0	848	
Produits divers de gestion courante (art 758)	500 714	732 347	46,3%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	25 100	
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	4 670	8 483	81,6%
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 741 042	4 867 091	30,1%

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 30.1% sous l'effet principal du produit fiscal (643 000 €) visant à compenser la hausse du traitement des ordures ménagères. Les produits de services (accès déchèterie, redevance...) et produit divers de gestion courante (vente de produits issus du tri, reversement TGAP taxe générale sur les activités polluantes) progressent également sensiblement, respectivement à hauteur de 147 000 € et 242 000 €.

Structure :



II. La santé financière de la CCPhVA et l'endettement

a) L'autofinancement

L'épargne de gestion correspond à la capacité de la CCPhVA de dégager des ressources sur sa gestion courante. L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion déduction des frais financiers payés sur la dette communale. Enfin l'épargne nette est égale à l'épargne brute moins le remboursement annuel du capital de la dette.

Budget annexe ordures ménagères

Soldes intermédiaires de gestion	2020	2021	Evolution
Epargne de gestion	-174 502	-113 523	34,9%
Epargne brute	-191 778	-128 910	32,8%
Epargne nette	-315 526	-178 110	43,6%

b) L'endettement

Evolution de l'encours et de l'annuité de la dette et taux moyen de la dette

Budget annexe ordures ménagères :

	2020	2021
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	997 048	873 300
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	873 300	1 124 100
Remboursement capital de la dette	123 748	49 200
Intérêts de la dette (art 66111)	17 276	15 387
Annuités	141 024	64 587
Taux moyen de la dette	2,0%	1,4%

Le taux moyen de la dette s'améliore sur ce budget. L'encours de dette progresse sous l'effet d'un emprunt nouveau à hauteur de 300 000 €.

La dette du budget annexe, est extrêmement sécurisée car toutes les lignes d'emprunt sont classées en 1A de la charte Gissler (charte de bonne conduite de la gestion de dette).

c) Le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement

Budget annexe ordures ménagères

indicateurs	2020	2021
Taux d'épargne brute	- 5,13%	- 3,45%
Ratio de désendettement	-5	-9

La capacité de désendettement est le nombre d'année nécessaire à la collectivité pour rembourser toute sa dette. Elle est en secteur négatif depuis 2020 tout comme le taux d'épargne brute. Ce dernier est couramment utilisé en comparaison avec d'autres collectivités et permet d'évaluer la suffisance ou l'insuffisance des ressources propres.

III. Les dépenses d'équipement et leur financement

Budget annexe ordures ménagères

Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement sont arrêtées à hauteur de 643 975 € en 2021 dont 291 000 € pour l'acquisition d'un camion de ramassage à carburant écologique.

Financement :

	2020	2021	
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	437 273	643 975	
total dépenses d'équipement	437 273	643 975	Part 2021
FCTVA (art 10222)	0	188 129	29%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	0	75 514	12%
Emprunts en cours	0	300 000	47%
total recettes d'investissement	0	563 643	

Le financement des dépenses d'équipement s'est fait principalement par l'emprunt (47%). La part des subventions reçues est limitée à 12%.

